

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2022/2314/180 du 29 août 2022 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde l'exploitation d'une plate-forme pour personnes à mobilité réduite à Kleinbettingen, 13, rue du Chemin de Fer.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de l'ITM

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du **14 SEP. 2022**

Steinfort, le **14 SEP. 2022**

Le bourgmestre



Le secrétaire communal

Il est porté à la connaissance du public que l'avis de la présente a été affiché en bonne et due forme à partir du 14 septembre 2022 au tableau d'affichage de la commune de Steinfort. Le présent avis est affiché en bonne et due forme à partir du 14 septembre 2022.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au 21, boulevard communal ainsi que sur le site internet de l'ATM.

pour le Collège des bourgmestre et échevins

Diana Stockraiser-Pütz
Secrétaire communal



Sammy Wagner
Bourgmestre